



Politique d'admission

Politique d'admission de l'École secondaire de l'Île

Septembre 2021

Politique d'admission de l'École secondaire de l'Île

Le Programme d'éducation intermédiaire de l'école secondaire de l'Île est offert aux élèves des secteurs Hull, Chelsea et La Pêche du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

Les élèves qui souhaitent être admis au programme doivent répondre aux conditions suivantes :

- Habiter sur le territoire mentionné ci-haut;
- Être inscrit en 6^e année du primaire*;
- Être engagé dans ses apprentissages;
- Vouloir s'engager dans des actions communautaires;
- Avoir une sensibilité internationale et une ouverture sur le monde.

* Exceptionnellement, si des places sont disponibles, l'école pourrait accepter des élèves en 2^e ou en 3^e secondaire. Pour l'élève admis en 3^e secondaire, la poursuite d'un cours d'appoint en espagnol pourrait être exigée avant le début de l'année scolaire.

Processus d'admission

Le processus d'admission pour la 1^{re} secondaire se déroule habituellement à l'automne. Il se déroule en plusieurs phases. **Par contre, cette année, en raison des modifications apportées au Régime pédagogique, nous avons dû revoir les dates des différentes étapes du processus.**

- Au début octobre, un dépliant promotionnel du programme ainsi que le document *Foire aux questions* sont envoyés à tous les élèves de 6^e année inscrits dans une école primaire du territoire desservi par l'École secondaire de l'Île pour le PEI. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de l'école.
- Vers le début novembre, une vidéo explicative du PEI est envoyée aux parents et une capsule « Portes ouvertes virtuelles » sont envoyées aux parents des élèves de 6^e année.
- À la mi-février, une fois les bulletins de la première étape publiés, les parents doivent compléter la demande d'admission en ligne. Le lien est disponible sur le site internet de l'École secondaire de l'Île. Des copies des bulletins de juin de 5^e année et de la première étape de 6^e année doivent être téléversées dans le formulaire de demande d'admission. Pour pouvoir soumettre une demande d'admission, les parents doivent attester que le bulletin de leur enfant est exempt d'échec. Les parents doivent se référer au document *Foire aux questions* pour connaître les dates précises de la période pour déposer une demande d'admission.

- L'école procède ensuite à une analyse des candidatures reçues à partir des résultats au bulletin. Les élèves sont classés en fonction de la moyenne pondérée calculée comme suit :
 - Mathématique (35%)
 - Français (35%)
 - Toutes les autres matières confondues (30%)

Dans le calcul de la moyenne pondérée de l'élève, le bulletin de 5^e année a une valeur de 50% et le bulletin de 6^e année, une valeur de 50%.

- Au plus tard à la fin février, les parents des 112 élèves ayant obtenu la meilleure moyenne pondérée sont contactés par courriel. Ceux-ci ont quelques jours pour remplir le formulaire qui confirme s'ils souhaitent compléter l'admission de leur enfant.

Les autres élèves sont placés sur une liste d'attente, et les parents en sont informés. Si des places se libèrent, les élèves sont contactés par ordre de priorité en fonction du classement obtenu lors de l'analyse des dossiers. Le résultat et le rang obtenus par l'élève ne sont divulgués en aucun cas.

- Au début du mois de mars, les parents des élèves ayant été admis au PEI reçoivent une communication les invitant à compléter leur inscription et leur choix de cours sur la plateforme Mozaik-Portail.
- À la fin juin, les parents reçoivent, par courriel, toute l'information en lien avec la rentrée scolaire.
- Pour toute question durant le processus ou en cas de contestation du processus d'admission, les parents doivent communiquer avec le secrétariat du Programme d'éducation intermédiaire.

Révision de la politique

Ce document est révisé par l'équipe de coordination et la direction adjointe chaque année.